

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers



Direction de la Culture et  
de la Jeunesse

E10

### Séance publique du mercredi 16 novembre 2022

Convoqué le jeudi 10 novembre 2022, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20:00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

**Présents :**

Patrice LECLERC, Anne Laure PEREZ, Mohamed GRICHI, Yasmina ATTAF, Délia TOUMI, Grégory BOULORD, Alexandra D'ALCANTARA, Roger DUGUE (départ à 21h35), Isabelle MASSARD, Ouchen BELKACEM, Céline LANOISELEE, Chaouki ABSSI, Laurent NOEL, Carole LAFON, Christian DESCHENES, Mariama GASSAMA, Ibrahima NDIAYE, Christophe BERNIER, Zine BOUKRICHE, Sofia MANSERI, Sonia BLANC, Eloi SIMON, Khalid DAMOUN, Jacques BRIFFAULT, Isabelle TITTI DINGONG, Ahcen MEHARGA, Karine CHALAH, Laetitia GHIRARDI, Ibrahima DIALLO

**Etaient représentés :**

Phillipe CLOCHETTE (représenté par Roger DUGUE), Zineb ZOUAQUI (représentée par Chaouki ABSSI), Maria Blanca FERNANDEZ (représentée par Laurent NOËL), Véronique DESMETTRE (représentée par Mohamed GRICHI), Mohammed DDANI (représenté par Isabelle MASSARD), Fabienne MOREAU (représentée par Eloi SIMON), Nadia MOUADDINE (représentée par Patrice LECLERC), M'Hamed BINAKDANE (représenté par Yasmina ATTAF), Aurélie REMACLE (représentée par Carole LAFON), Sinan KARAKUS (représenté par Ibrahima DIALLO), Elsa FAUCILLON (représentée par Anne Laure PEREZ)

**Absents excusés :**

Richard MERRA, Philippe HALLAIS, Christelle NEDELEC

**Ne prend pas part au vote :**

**Nombre de votes pour :** 40

**Nombre de votes contre :**

**Nombre d'abstentions :**

**Mention du vote :** Adoptée à l'unanimité

### Autorisation d'adhésion à l'association "Le Club des Utilisateurs d'Orphée" (CUTO)

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant que l'association CUTO est une association au service des bibliothèques utilisant les logiciels Orphée, chargée de les représenter auprès de cette société,

Considérant que cette association permet de faciliter la formulation de demandes communes pour l'évolution des logiciels et produits C3RB,

Considérant que cette association permet de favoriser les rencontres, réflexions, échanges et les partages des compétences entre les utilisateurs des logiciels et produits C3RB,

Considérant que le montant annuel de l'adhésion pour la ville de Gennevilliers est gratuit la première année,

Vu l'avis de la Commission intéressée,

**DELIBERE**

Article 1 : La ville adhère à L'Association « Club des Utilisateurs d'Orphée » (CUTO) sise : Bibliothèque municipale Condorcet 50 Rue Léon Gambetta 76290 Montivilliers

Article 2 : Le montant de la cotisation annuelle est fixé à 160 € pour l'année 2023. L'adhésion est gratuite la première année.

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982  
Acte reçu par le représentant de l'état

le 21/11/22  
Affiché le 22/11/22  
Exécutoire le 22/11/22

Le Maire  
Patrice LECLERC



A large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to be "P. Leclerc".

Signé électroniquement le  
Le 21 novembre 2022